

***Ligue des droits de la personne
dans la région des Grands Lacs (LDGL)***

Siège social : Kigali – Rwanda B.P. 3042 Kigali Tel. (250) 573307 Fax. (250) 57 6762

E-mail : ldgl@rwanda1.com , site web/ www.ldgl.org

**LE CESSEZ-LE FEU ET L'ETAT D'INSECURITE AU
BURUNDI**

Réflexion sur « la contribution des sociétés civiles dans la résolution pacifique des conflits et la tolérance dans la région des grands lacs ».

Du 25 au 26 novembre 2003.

Réalisé avec l'appui financier du Centre Canadien d'Etude et de la Coopération Internationale (CECI) à travers son projet d'action citoyenne pour la Paix (ACIPA).

Bujumbura, Novembre 2003

TABLES DES MATIERES

0. INTRODUCTION.....	3
Exposé n°1: Le discours politique et la persistance de l'insécurité au Burundi	5
Exposé n°2: L'Impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu.....	11
Exposé n°3 : La Réconciliation Nationale, un défi pour les acteurs politiques et la Société Civile Burundi	13
Annexes.....	18
Liste des participants :.....	19
Les communications :	20
LA RECONCILIATION NATIONALE : UN DEFI POUR LES ACTEURS POLITIQUES ET LA SOCIETE CIVILE BURUNDAIS	20
RECCUEIL DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS EMISES.	27
Au Gouvernement et aux acteurs politiques Burundais :.....	27
Aux partenaires politiques dans les institutions nationales et au gouvernement :.....	28
Aux mouvements armés :.....	28
Au FNL :	29
Au Gouvernement du Burundi et aux factions rebelles :.....	29
Société civile du Burundi :	29
Aux autorités de nos trois pays : Burundi, RDCongo et Rwanda.....	30
A la société civile des trois pays : Burundi, RDCongo et Rwanda : A la communauté internationale :	30
Au Conseil de sécurité des Nations-unies	30
RECOMMANDATIONS PARTICULIERES	31
Aux média :.....	31
A la L.D.G.L :	31
Recommandations de la monographie genre au Burundi.....	31

0. INTRODUCTION

La Ligue des Droits de l'homme dans la Région des Grand Lacs (LDGL), en collaboration avec les acteurs de la société civile burundaise, a organisé dans les enceintes des locaux de l'Hôtel Remhotel de Bujumbura., du 25 au 26 Novembre, un atelier de réflexion sur « **Le cessez-le feu et l'état d'insécurité au Burundi** ». L'atelier a eu lieu dans le cadre du projet « Contribution des sociétés civiles dans la Résolution Pacifique des conflits et la Tolérance dans la région des Grands Lacs-COREPAT ».

Participaient à cette rencontre des représentants des associations de la société civile du Burundi ainsi que des décideurs politiques notamment, les députés de l'assemblée Nationale de Transition (ANT), des conseillers à la présidence et la vice présidence de la République ainsi que des journalistes de différentes radios de la place à Bujumbura.

Le séminaire- atelier avait pour objectif principal « le renforcement du dialogue entre le pouvoir public et les acteurs de la société civile en vue d'échanger et de proposer des solutions aux préoccupations majeures de la population ».

Pour atteindre cet objectif, trois conférenciers expérimentés, tous enseignants à l'Université du Burundi, ont développé trois thèmes axés sur « le cessez-le-feu et l'état d'insécurité au Burundi » à savoir :

1. Le discours politique et la persistance de la violence au Burundi ;
2. L'impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu ;
3. La Réconciliation Nationale, un défi pour les acteurs politiques et la société civile Burundaise.

Rappel des résultats attendus :

Les résultats attendus peuvent être résumés dans les quatre points ci-après :

- Les organisations de la société civile (OSC) travaillent en synergie pour la résolution pacifique des conflits et la tolérance ;
- Les osc jouent un rôle dans l'établissement de l'état de droit dans les pays de la région des Grands Lacs ;
- Les méfiances diminuent entre les pouvoirs publics et les organisations de la Société Civile ;
- Les femmes jouent une part active dans les séances de réflexion et la mise en œuvre des plans d'action.

Les débats qui ont été menés après les trois exposés ont permis en même temps aux participants de se prononcer sur la nécessité et l'urgence de la définition de leur engagement dans la lutte pour la paix et la bonne gouvernance au Burundi. La présent rapport reprend la synthèse du déroulement des activités de l'atelier.

Synthèse des Exposés et des Débats

Exposé n° 1 : Le discours politique et la persistance de l'insécurité au Burundi

Dans son mot introductif, le conférencier et chercheur Gaspard Nduwayo a rappelé aux participants qu'actuellement, le Burundi est le théâtre des bouleversements socio-politiques importants suite à la divergence des intérêts et des appétits politiques et économiques.

Les conséquences de ceci ont été des exclusions et des marginalisations sociales interminables sans que des solutions durables y soient trouvées.

Ainsi, ethnicité, régionalisme, affirmations anthropologiques, croyance aux origines, autant sont les grandes identités qui caractérisent actuellement la société burundaise.

Cela a bien entendu entraîné des violences cycliques et répétitives dont les plus meurtrières ont eu lieu en 1965, 1972, 1988, 1991, 1993 jusqu'à l'heure actuelle.

L'objectif de cette communication était de « dépasser une conception commune et de mettre un accent sur la complexité du phénomène ethnique et sur ses aspects, aujourd'hui plus négatifs qu'hier. »

Dans sa communication, le conférencier s'est basé sur l'approche purement scientifique soutenue par des disciplines sociales comme l'Anthropologie, la Science Politique, la Sociologie, l'ethnologie, la Démographie et l'Histoire pour essayer de comprendre le conflit burundais.

En effet, il a développé deux points à savoir :

- Le champ social comme lieu de structuration et d'immatriculation identitaires.
- L'approche instrumentale, rationnelle et psycho-affective de l'ethnicité au Burundi.

Le champ social comme lieu de structuration et d'immatriculation identitaires.

Dans cette réflexion, le conférencier a mis en exergue le concept d'ethnicité dans le contexte de la crise burundaise.

En effet, l'idée principale ressortie de ce point est cette production et reproduction des différences entre les groupes. C'est en outre cette construction des groupes distincts.

Pour ce faire, ce contexte d'ethnicité étant dynamique, il faudrait éviter des erreurs fréquentes observées dans le champ de son étude.

L'ethnicité peut être analysée sous trois aspects :

1° Aspect individuel :

Elle convoque un sentiment d'appartenance à un groupe ou à plusieurs groupes identitaires (ethnie, profession, genre, région, religion, etc). De ce fait, l'ethnicité est dynamique, variable et multiple. La notion d'ethnicité, vue sous cet aspect, est donc subjective.

2° Aspect méso-social :

L'ethnicité est un instrument de mobilisation pour une action collective plus particulièrement en politique. C'est le cas du Burundi

3° Aspect macrosocial :

L'ethnicité concerne les contraintes structurelles de nature sociale, économique et politique qui façonnent les identités et qui obligent les individus à prendre une position sociale déterminée (parfois contre leur gré) en fonction de leur appartenance imputée à une catégorie.

Approche instrumentale, rationnelle et psycho-affective de l'ethnicité au Burundi

Dans cette approche, l'on a noté que l'ethnicité est un outil stratégique pour les politiciens contrairement à ce qui se pratiquait à l'époque monarchique traditionnelle où la succession au pouvoir était héréditaire.

En effet, le pouvoir monarchique avait besoin de se greffer sur les représentations populaires et non sur la mobilisation des identités.

Cependant, avec l'Etat colonial et post colonial, ces représentations populaires ont gagné du terrain en prenant le sens politique. Des lors, les acteurs politiques les instrumentalisent pour prendre le pouvoir et /ou le conserver.

Avec l'Etat post colonial, les gestionnaires du pouvoir et ceux qui aspiraient le conquérir ont utilisé les identités ethnique et régionale en incitant les gens à la haine et à la peur de l'autre. Malheureusement, c'est, jusqu'aujourd'hui, le même discours.

En plus, l'Accord d'Arusha, signé le 28 Août 2000, a consacré la reconnaissance formelle de l'idéologie politico- ethnique, instituant ainsi le G10 Tutsi et le G7 Hutu.

Très récemment encore, l'Accord Global de cessez-le-feu du 16 Novembre 2003 s'inscrit dans la même logique. Ceci est l'équivalent de l'institutionnalisation de la criminalité, et la violence est devenue comme « un syndicat de premier ordre ou une entreprise de production, » pour reprendre les termes du conférencier. Cette violence, par ce fait-même, risque de perdurer du moment où elle vient d'être légitimée et tolérée.

En définitive, le problème burundais selon le conférencier, est avant tout d'ordre idéologique, politique et psycho-sociologique. Toute solution qui serait envisagée passerait par la neutralisation des idéologies et des identités meurtrières, en réanimant les mœurs et en réprimant les crimes.

Questions, avis et commentaires des participants

Après cette communication combien claire et scientifique, les participants ont entamé un échange riche, les uns par leurs contributions, les autres par leurs questions. Nous reviendrons ici sur celles jugées pertinentes.

Le premier intervenant, un parlementaire, a tenu à faire remarquer aux participants le caractère scientifique de l'exposé qui n'invoque aucune tendance dans son contenu. Il a tenu à remercier le conférencier pour avoir entrepris cette démarche afin de mettre en exergue le mal burundais.

Il a souligné qu'on acquiert les identités selon les intérêts par le biais du phénomène de l'instrumentalisation. Il a donné un exemple de deux paysages politiques burundais hier éloignés « comme le ciel et la Terre » mais actuellement plus rapprochés plus que « la bouche et le nez » il s'agit deux partis FRODEBU et UPRONA. Il a aussi donné l'exemple de la Guerre en Ouganda des années 1980 qui n'opposait pas des identités ethnistes, mais qui combattait un système de gouvernance. Il a enfin invité la société civile burundaise à bien appréhender le problème burundais.

Un autre acteur de la société civile a déploré le fait que le discours politique actuel présente des aspects négatifs. En effet, aujourd'hui, il y a des gens marginalisés à tel point que cela a déjà créé une identité.

L'urgence, selon l'intervenant, serait d'améliorer les relations entre les hommes pour enfin perfectionner le discours. Il a fait allusion aux acteurs de la société civile qui doivent être des médiateurs entre le peuple et le pouvoir. La stratégie serait de déclencher ce mouvement de dialogue entre ces deux sphères car selon lui, une bonne parole est l'ensemble des paroles parlées. Il faut par conséquent que le pouvoir sache parler.

Un journaliste a donné sa contribution dans le sens d'influencer les hommes politiques pour faire le bilan de ce qu'ils ont fait du pouvoir. Dans ceci, les acteurs de la société civile doivent solidifier cette identité de ceux qui sont dans le besoin.

Un autre journaliste a fait savoir que les identités ne sont pas négatives en soi du fait qu'elles sont complémentaires. Seulement, il déplore que le discours politique prédomine sur le discours moral. Il a recommandé le respect de la loi écrite et la répression du crime.

Un membre du staff de la LDGL a insisté sur l'impunité qui règne au Burundi et l'a comparée à une bombe à retardement.

Les exclusions observées ici et là, même dans l'application des différents accords signés(ex. de la mise en place du récent gouvernement où le FROLINA, le PARENA, le FNL d'Agathon RWASA, etc. ont été exclus) constituent pour lui, un cercle vicieux de violences qui caractérisent la politique actuelle burundaise.

Il a émis sa recommandation à la société civile en l'invitant à dénoncer cette criminalisation de l'Etat notamment dans la prochaine conférence internationale sur la région des grands lacs prévue en juin 2004.

Un autre parlementaire a fait comprendre aux participants que la consolidation de la société civile au Burundi est quelque chose d'important. Il l'a souligné parce qu'il faisait allusion à un groupe de 28 députés et collègues prétendus issus de la société civile mais qui sont actuellement acteurs dans les partis politiques.

Il a partagé le mêmes avis avec le conférencier, axé sur le fait que la société civile doit privilégier une autre identité visant le combat politique si non elle est loin de jouer un rôle lui assigné.

Il faut que les acteurs de la société civile se reconnaissent eux-mêmes. Ils doivent aider un régime à s'améliorer. Ils doivent imposer la culture de la citoyenneté active sans tenir compte des différentes diversités.

D'autres interventions ont eu lieu dans le sens de :

- La neutralisation des idéologies et des identités qui tuent pour favoriser celles qui construisent ;
- L'établissement des responsabilités individuelles
- L'identification de la Société civile.

Effectivement sur ce dernier point, le président des cérémonies, en l'occurrence, Monsieur Diomède Ntemako, a donné des éclaircissements nécessaires sur le rôle de la société civile. Il a rappelé aux participants que le déficit déontologique de la société civile est de ne pas véhiculer les préoccupations de la population.

Il est aussi revenu sur le caractère apolitique de la société civile mais qui n'empêche pas de toucher aux questions politiques. La Société civile doit collaborer avec l'Etat tout en gardant son indépendance. Elle se garde aussi de viser la conquête du pouvoir, selon l'intervenant.

Travail en atelier

Après ce débat, les participants ont procédé aux travaux en 3 groupes sur le thème principal à savoir : Comment la société civile doit-elle s'organiser pour faire face aux identités ? Cette question visait à identifier :

Les identités criminelles et meurtrières

Les outils à mettre en œuvre pour éradiquer ces identités

La mise en œuvre de ces outils.

La restitution en plénière a donné les résultats suivants :

Groupe I.

Le premier groupe est parti sur un constat selon lequel « les identités en soi ne sont pas un facteur négatif ». D'après ce groupe, ces identités deviennent négatives quand elles sont exclusives. Par lui, les identités constituent un élément positif quand elles jouent la complémentarité.

A. Identités criminelles

Il y en a 3 à savoir :

- Identification à l'ethnie
- Identification à la région
- Identification à un groupe d'individus en fonction des intérêts.

B. Les outils

Il faut que la société civile s'organise compte tenu de ses atouts :

- Ressources humaines
 - Espace de revendication
- Se chercher un leader
 - Associer la population toute entière
 - Renforcer la solidarité au sein d'elle-même.

C. Mise en œuvre des outils.

- Remise à l'honneur des valeurs positives
- Elaboration d'un code d'éthique pour éviter d'avoir un pied ici, un autre là-bas.

Groupe II

A. Identités meurtrières :

- Ethnisme
- Régionalisme
- Clanisme
- appartenance politique
- fanatisme religieux
- Solidarités négatives multiformes.

B. Outils

- Médias
- Associations sans But Lucratif
- Institution d'Ubushingantahe
- Confessions religieuses
- Redynamisation des valeurs culturelles ex : Ubuntu.

Mise en œuvre de ces outils :

- Conscientisation de la société civile
- Dénonciation et marginalisation des déviants
- Action par le plaidoyer et le lobbying
- Lutte contre le fatalisme
- Engagement.

Groupe III

A . Identités meurtrières :

- Ethnie
- Religion
- Clan
- Région
- Discrimination socio-professionnelle
- Partis politiques (G10, G7).

B. Outils

- Asbls
- Syndicats

C. Mise en œuvre de ces outils :

- Sensibilisation par les médias
- Solidarité entre Asbls et Syndicats
- Lobbying

Après la restitution en plénière, les participants ont émis les résolutions suivantes :

Les acteurs de la société civile s'engagent à :

- Définir le concept de la société civile
- Echanger sur le rôle de la société civile
- Avoir un leader de la société civile.
- Structurer la société civile
- Occuper la scène médiatique
- Renforcer le réseau de communication
- Dénoncer le discours faisant l'apologie du crime.
- Jouer son rôle de groupe de pression
- Avoir son indépendance financière
- prêcher par un exemple
- Marginaliser les déviants.
- Refuser le fatalisme
- Exiger un échéancier clair pour les négociations
- Faire des analyses régulières et proactives du contexte et proposer des solutions.

Exposé n° 2 : L'Impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu.

L'exposé portait sur une approche globale de l'impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu.

Dans son mot introductif, le conférencier Déo NTAHONKIRIYE, vice doyen de la faculté de droit à l'université du Burundi a démontré la nécessité et l'omniprésence de la justice dans les rapports humains de tous les jours.

De surcroît, dans un pays en crise comme le Burundi, l'impératif de la justice reste incontournable. Ce n'est pas en renonçant à la pratique de la justice qu'on va arriver à une véritable réconciliation nationale.

En effet, la justice vise avant tout la réadaptation et la réintégration sociale, la réparation et l'élimination de toutes les formes d'injustices et de conflits, créant ainsi un environnement favorable à la réconciliation.

C'est dans cette logique que les différents accords insistent sur la nécessité de la mise en place de la Commission d'Enquête Judiciaire Internationale et de la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation.

L'objectif de cette communication est de montrer comment la justice doit être la base des différents accords déjà signés au Burundi ainsi que leur aboutissement car l'impératif de la justice les traverse d'un bout à l'autre à travers 3 grandes composantes qui doivent les caractériser :

Première constante : Le besoin de savoir.

La connaissance du passé burundais va donner des leçons pour éviter que le pire ne se reproduise plus au Burundi. Ce remède doit indubitablement passer par la critique de ce passé burundais.

En outre, la connaissance de ce passé va permettre à tout burundais de prendre conscience de la gravité de la situation et ainsi en tirer des leçons nécessaires pour ensuite éviter que cela ne recommence plus.

Dans cette tâche, la justice est un élément incontournable pour faire la part des choses et écarter la mêlée qui entraîne des confusions et qui ne résout en rien le problème.

Deuxième constante : Justice équitable.

Après avoir déterminé les infractions et leurs auteurs, il sera impérieux de laisser la place à une justice équitable pour tous.

En effet, la mise en œuvre du droit à une justice équitable et impartiale aboutira à un état de droit, le seul capable de panser les plaies profondes du peuple burundais.

Or, par les différents accords, les protagonistes seraient tentés, si on n'est pas vigilant, de se placer et de se maintenir au-dessus de la loi pour se protéger contre la justice.

En définitive, à côté de la justice saine, il faut aussi envisager la possibilité du pardon dont le préalable est la reconnaissance de la culpabilité

Troisième constante : Le souci de réconciliation

Le souci du pardon et de la réparation s'inscrit dans le cadre d'éviter le cercle vicieux de la vengeance et de mettre en avant la resocialisation.

Les violations massives observées au Burundi depuis quelques années trouvent leur explication dans l'impunité car ne sanctionnant pas les crimes commis, on favorise la justice privée suite aux multiples frustrations. Ces dernières occasionnent impérativement la vengeance.

Dans le cas burundais, il serait souhaitable de laisser prédominer la justice qui pourrait opérer à travers le droit à la réparation pour éviter qu'il n'y ait pas de désespoir et partant de vengeance aveugle.

Du moment qu'il y a eu reconnaissance de la culpabilité, la réconciliation passerait par le pardon. C'est dans ce cadre que l'on a alors envisagé la commission Nationale pour la vérité et la Réconciliation en vue de compléter la justice.

Conclusion :

Nul ne peut ignorer que dans toute société, une justice saine est le pilier de la stabilité de l'Etat. En effet, en l'absence de la justice, l'impunité provoque des violations massives des droits de l'homme y compris les plus fondamentaux.

Questions, avis et commentaires

Les participants sont revenus sur des questions en rapport avec l'injustice sociale qui a pris sa place(corruptions, clientélisme, etc.), les diverses violences, l'impunité et ont interpellé la société civile à jouer son rôle dans l'éradication de ces fléaux.

Après le travaux en groupes sur le 2^{ème} exposé, des recommandations suivantes ont été émises :

1. La société civile doit être totalement engagée dans ses actions.
2. La société civile doit exiger la mise sur pied d'une commission d'Enquête Judiciaire Internationale.
3. La société civile doit faire des enquêtes sur des crimes.
4. La société civile doit se désolidariser avec les politiciens.
5. La société civile doit s'engager dans la dénonciation.
6. La société civile doit rendre la justice indépendante.
7. La société civile doit exiger la mise en place de la commission Nationale pour la vérité et la Réconciliation.
8. Impliquer la société civile à consulter les documents ou les informations émises par les médias.

9. Faire le lobbying et le plaidoyer nécessaires pour que la Cour Pénale Internationale soit ratifiée dans les meilleurs délais. Il faut exiger de l'Etat la promulgation de la loi portant ratification de la Cour Pénale Internationale.
10. Répertoire au jour le jour les violations du droit à la justice.
11. Demander au Ministère de la justice d'organiser des journées porte ouverte.
12. Militer en faveur du code pénal actualisé

Exposé n°3 : La Réconciliation Nationale, un déficit pour les acteurs politiques et la Société Civile Burundi

L'Accord d'Arusha pour la paix et la Réconciliation au Burundi prévoit la mise en place de la Commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation. Il a reçu 3 missions à savoir :

- 1° Enquêter pour établir la vérité sur les actes de violences graves commis au cours des conflits cycliques étalés sur 4 décennies (de 1962 à Août 2000) ;
- 2° Arbitrer et réconcilier en vue de guérir les plaies béantes laissées par les différentes crises ayant secoué le pays ;
- 3° Clarifier l'histoire afin de permettre aux Burundais d'en avoir une même lecture.

Sa composition reflètera les burundais intègres et probes.

Son mandat sera de 2 ans.

La Réconciliation dont il est question ici suppose la reprise des rapports confiants entre Hutu et Tutsi et aura 4 exigences essentielles à savoir :

- La reconnaissance mutuelle du mal
- Le dédommagement effectif de la partie sinistrée.
- La demande sincère du pardon.
- La production des actes et gestes prouvant que la page a été tournée

A entendre les positions des uns et des autres (à Arusha), la Réconciliation Nationale est impossible sinon très longue.

Cependant, le processus de cette réconciliation peut prendre un raccourci sous les préalables suivants :

- Conditions d'une réconciliation assez rapide
- Exigences de leur mise en œuvre

Le premier préalable suppose 4 conditions à savoir :

- 1° La vérité doit être dite.
- 2° La gestion du pays doit être confiée à un leadership propre, responsable et ayant une vision.
- 3° Le besoin de la justice et de la dignité.
- 4° La lutte contre la pauvreté

Le deuxième préalable a besoin de 4 exigences à savoir :

- 1° La commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation ne pourra faire du bon travail qu'à la condition qu'il y ait un Etat fort.
- 2° Le leadership propre, responsable et ayant une vision ne pourra être élu que parmi des éléments de valeur.
- 3° Il faut des dirigeants visionnaires capables de faire respecter la loi, pilier de la cohésion sociale. Ex : L'institution des Bashingantahe serait plus efficace que les partis politiques.
- 4° Il faudra absolument lutter contre la pauvreté. Le pays présente, à cet effet, des atouts tels que :
 - Des paysans durs au travail et sobres.
 - Des citoyens très débrouillards.
 - Des ressources minières non encore exploitées.
 - De la situation géopolitique idéale dans le cadre du COMESA et de la région des Grands Lacs.

Cependant, il y a aussi des handicaps à savoir :

- le surpeuplement dans plusieurs provinces
- l'exiguïté des terres
- la très faible instruction de la population.

Ces problèmes ne sont pas insurmontables à condition qu'il y ait un environnement politique favorable, c'est-à-dire, avoir un leadership nationaliste qui pourrait mobiliser longtemps toutes les forces vives au travail.

Enfin, le conférencier propose une réconciliation possible à moyen terme(5-10 ans) sous trois raisons suivantes :

- 1° Si la guerre est en train de finir progressivement, les praticiens du pouvoir comprendront en même temps que partager le pouvoir sur des bases ethniques provoque des frustrations car on ne partage pas la misère.
- 2° Ne pas miser sur les divisions et l'exclusion au Burundi, sinon, c'est l'autodestruction.
- 3° S'il y a une organisation solide de la société civile qui va provoquer un réveil pour la large mobilisation des couches de la population pour la paix et la réconciliation nationale.

En conclusion, le conférencier a terminé son exposé sur une note d'optimisme quant à la reprise de la réconciliation entre burundais. Cet exposé a suscité plus de contributions que de questions du fait de sa clarté, précision et concision.

Avis et considérations

Un journaliste a fait une analyse sur le problème de la persistance au pouvoir d'un noyau de leaders et pose la question de savoir comment s'en débarrasser pour laisser la place à une bonne classe capable de bien diriger le pays.

Un autre acteur de la société civile a émis un optimisme mais qui pourrait s'accompagner de 2 difficultés à savoir :

- Comment réconcilier le peuple et les hommes au pouvoir puisqu'il s'est instauré entre les 2 une profonde crise de confiance ?
- Comment réconcilier le peuple entre lui-même ou entre les individus ?

En répondant à ces questions, le conférencier a rappelé que toutes ces interrogations trouvent les réponses dans les conditions citées dans le texte avec un accent plus particulier sur la mise en place d'un leadership propre, responsable et ayant une vision.

Concernant le noyau dur qui s'éternise au pouvoir, le temps va arranger les choses, à voir comment la situation politique évolue depuis 1988 jusqu'en 2003, on peut espérer arriver finalement à un Etat fort capable de réconcilier tout le peuple burundais.

Après un échange fructueux d'idées, les participants ont émis des recommandations suivantes :

- Collecter les éléments de preuve sur les crimes du passé
- Participer activement à la mise en place d'un leadership crédible et responsable.
- Dénoncer les malversations et assurer le suivi.
- Se mobiliser dans la lutte contre la pauvreté et pour le développement.

Après ces recommandations, l'équipe des rapporteurs a procédé à la confection et à la lecture de la synthèse des recommandations et des résolutions.

Avant de clôturer les travaux, les participants ont souhaité qu'il y ait un suivi et une évaluation des résultats du présent séminaire et se sont convenus de se retrouver au plus tard dans six mois.

Après la lecture des recommandations et des résolutions (voir page suivante), on a procédé à la mise en place du comité de suivi composé de 6 acteurs de la société civile issus de plusieurs catégories (journalistes, Jeunes, genres, Droits de l'homme, etc.) :

1. Ndimurirwo Venant, OBP
2. Nijimbere Gloria, APFB
3. Nsabumwami Athanase, LIBEJEUN
4. Nizigiyimana Justine, STEB
5. Ntezukobagira Jean Marie, DPE
6. Sindayirwanya Jérémie, Journaliste à la RTNB

Résolutions et recommandations.

Du 25 au 26 Novembre 2003, s'est tenu à l'hôtel Remhotel de Bujumbura un séminaire-atelier sur « le cessez-le feu et l'état d'insécurité au Burundi » sous les auspices de la Ligue des Droits de la personne dans la Région des Grands Lacs, LDGL en sigle, afin de contribuer dans la résolution pacifique des conflits et la tolérance. Le séminaire atelier regroupait les représentants du pouvoir et les acteurs de la société civile.

L'objectif global était de renforcer le dialogue entre le pouvoir public et les acteurs de la société civile pour échanger et proposer des solutions aux préoccupations majeures de la population.

Trois thèmes ont été présentés sur le cessez-le-feu et l'état d'insécurité au Burundi à savoir :

1. Le discours politique et la persistance de la violence au Burundi.
2. L'impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu.
3. Le Réconciliation Nationale, un défi pour les acteurs politiques et la société civile burundaise.

A l'issue des deux journées de travail et après un échange fructueux sur les exposés, après avoir proposé des recommandations spécifiques à chacun de ces derniers, les participants ont globalement émis des résolutions et des recommandations suivantes, selon l'ordre des priorités :

Résolutions : Société civile

Les organisations de la société civile se sont engagées à :

- 1° Former et informer la population aux valeurs citoyennes face au discours identitaire.
- 2° Faire une analyse régulière de l'évolution du contexte (politique, social, économique, etc.)
- 3° Occuper la scène médiatique (en communiquant et en informant).

- 4° Mener des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre des instruments tel que :
 - La commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation
 - Ratification de la cour Pénale Internationale
 - Commission Internationale d'Enquête Internationale.
- 5° S'impliquer dans la restauration d'une justice équitable par la conduite des enquêtes sur les crises et la dénonciation
- 6° Faire un plaidoyer pour une justice indépendante
- 7° Amener les organisations de la société civile à promouvoir, soutenir et encourager la justice de proximité.
- 8° S'engager dans la voie de la réconciliation par animation et la mise en exergue des quelques bons exemples à cet effet.
- 9° Participer activement à l'émergence d'une bonne gouvernance
- 10° Se mobiliser pour la lutte contre la pauvreté
- 11° Exercer des pressions en faveur de l'arrêt de la guerre et des violences.
- 12° Collecter les éléments de preuve des crimes du passé aux fins de la vérité.

Recommandations

A la LDGL

Les participants au Séminaire- atelier ont recommandé à la LDGL de :

Disponibiliser la documentation nécessaire sur la Société civile.
Faire la large diffusion du rapport.

Fait à Bujumbura, le 26 Novembre 2003

Les participants (voir liste)

Annexes

1. Liste des participants

2. Les communications

- Le discours politique et la persistance de la violence au Burundi ;
- L'impératif de la justice face aux différents accords de paix et de cessez-le-feu ;
- La réconciliation nationale : un défi pour les acteurs politiques et la société civile Burundais.

Liste des participants :

1. Nkunuzimana Alice, Association Chrétienne pour l'Abolition de la Torture, ACAT- Burundi, alondon25@hotmail.com, tél. + 236830
2. Kanyugu Didace, ACAT- Burundi, dikanyugu@yahoo.fr
3. Ndimurirwo Venant, Observatoire des Prisons au Burundi, OBP, tél. +224147/984165
4. Nsabumwami Athanase, Libejeun, comex@cbinf.com
5. Kavumbagu JM Vianney, Ligue Iteka, Tél. +923824/248916
6. Nijimbere Gloria, Association pour la Promotion des droits de la Fille Burundaise, APFB, nijglor@yahoo.fr , tél. + 834515
7. Manwangu Emmanuel, Cercle Saint Michel, jmanwangu@yahoo.fr, tél. 924491
8. Ndayengenge Raphaël, OPDDI, muhengetsi@yahoo.fr
9. Nizigiyimana Frediane, STEB/MINEDUC, tél. +224909/232058/236856
10. Nizigiyimana Justine, Membre de STEB, tél.+ 236072
11. Nizigiyimana Justine, STEB, tél. +236072
12. Ndayisenga Renilde, Enseignante, tél.+234923
13. Ntezukobagira J.Marie, DPE-Mairie, ntezejeanmarie@yahoo.fr, tél. +246362
14. Havyarimana Lonidas, Député à l'ANT, tél.+927076
15. Bizimana François, Député à ANT, tél . tél. +844930
16. Mfatiye Guy-Michel, Conseiller à la Présidence de la Rép., mfatiye@eudoramail.com, tél. +228152/844772
17. Nkezabahizi J. Claude, Conseiller à la Vice-Présidence de La Rép., claudenkeza@yahoo.fr, tél.+211282/820250
18. Nyamoya Béatrice, Université de Ngozi, et membre de l'association des femmes pour la paix, bnyamoya@yahoo.fr, tél. + 924411
19. Nsavyimana Déo, Prof. Université du Burundi
20. Ntahombaye Philippe, prof. Université du Burundi, tél.+ 222568/937930
21. Nduwayo Gaspard, Chercheur à l'Université du Burundi.
22. Ntahonkiriye Déo, assistant à l'université du Burundi, ntahod@yahoo.fr , Tél. +226220/987830
23. Sindayirwanya Jérémie, journaliste à la RTNB, jsindayirwanya@yahoo.com , tél. + 223742
24. Ntiruhangura Athanase, Journaliste à la RTNB, ntiruhangura@yahoo.fr, tél.+229811
25. Baringuvu Edgar, Radio Bonesha FM, tél. + 217068
26. Nikundana Gabriel, Radio Isanganiro, nikundana@yahoo.fr
27. Nimpagaritse Frédiane, journaliste à ABP, tél. + 223105
28. Uwanyirigira Schola, journaliste Renouveau, Tél. +228032
29. Hasabumutima Antoine, Journaliste Ndongozi, tél. +222762/607438
30. Masabarakiza Gérard, Netpress, masager24@yahoo.fr, tél.+ 217080
31. Nimbona Gilberte, Secrétaire/ antenne LDGL Bujumbura, tél.+ 211550
32. Hakizimana Samuel, observateur, antenne LDGL Bujumbura, +212452/210407
33. Minani Agathe, observatrice antenne LDGL Bujumbura, tél.+224201/920048
34. Ntemako Diomède, LDGL, ldgl@rwanda1.com, ntdrov@yahoo.fr, tél.+08526622

Les communications :

CONFERENCE PUBLIQUE SUR LE THEME :

LA RECONCILIATION NATIONALE : UN DEFI POUR LES ACTEURS POLITIQUES ET LA SOCIETE CIVILE BURUNDAIS

Par le Prof. Déo NSAVYIMANA, Bujumbura, Novembre 2003

L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi a précisé dans son protocole I, chap. 1^{er}, art 8 des mesures et principes relatifs à la réconciliation nationale. A cet effet, il prévoit la création de la commission nationale pour la Vérité et la Réconciliation et lui a confié 3 missions :

- 1° Enquêter pour établir la vérité sur les actes de violences graves commis au cours des conflits cycliques étalés sur 4 décennies – de 1962 à août 2000 ;
- 2° Arbitrer et réconcilier en vue de guérir les plaies béantes laissées par les différentes crises ayant secoué le pays ;
- 3° Clarifier l'histoire afin de permettre aux Burundais d'en avoir une même lecture.

L'Accord d'Arusha prévoit aussi comment la Commission « Vérité et Réconciliation » sera composée [de burundais intègres et probes] et fonctionnera et lui donne un mandat de 2 ans.

Les signataires de l'Accord d'Arusha sont tous d'accord pour reconnaître que la réconciliation entre Burundais sera une œuvre de longue haleine ; car il y a un lourd contentieux de sang entre les 2 principales composantes sociales du pays ; tout comme il est difficile de trouver un superlatif propre à qualifier les indicibles souffrances infligées aux uns et aux autres et partant d'y porter un remède.

La réconciliation dont il est question dans cet Accord est la reprise des rapports confiants entre Hutu et Tutsi. Elle consiste aussi à faire en sorte que ces 2 principales composantes sociales du Burundi vivent en bonne intelligence dans les villes et sur les collines comme c'était le cas naguère et entretiennent des relations de solidarité dans un contexte politique et social apaisé.

A mon avis, la réconciliation est un processus qui implique en principe 4 exigences :

- La reconnaissance mutuelle par chaque composante sociale de la Nation du « Mal » que des éléments en son sein ont fait aux membres de l'autre composante sociale.
- Le dédommagement effectif quand c'est possible et à tout le moins à titre symbolique de la partie sinistrée ;
- La demande sincère de pardon par la partie fautive ;

- La production des actes et gestes prouvant, chaque fois que de besoin, et à la faveur des occasions que la vie commune ne cesse de fournir, que la page où étaient inscrits les ressentiments destructeurs de rancune, de haine, de désir de vengeance a été tournée et a fait place à la solidarité et à la concorde dans les rapports sociaux.

A considérer les horreurs et l'abîme dans lesquels a été plongé le pays, au pire, la réconciliation est impossible, au mieux, elle sera très longue.

Dans la petite réflexion que je soumets à l'attention du lecteur, je prends le contrepieds de ce jugement somme toute de bon sens : Le processus de réconciliation nationale peut prendre un raccourci à certaines conditions. Pourquoi ?

Parce qu'on est en 2003 et pas en 1993 ; le temps a déjà fait son œuvre et arrange bien les choses. Rappelez-vous la haine intense de l'autre qui frisait l'hystère collective au sein de chaque communauté aussi bien Hutu que Tutsi en 93 et 94. Rappelez-vous les propos des médias de la haine de l'époque avec des articles intitulés : « Un ressort longtemps comprimé » ; « Si c'était à refaire (le génocide) on le fera »... dans « l'Aube de la démocratie » ; « Héros national ou chef de la tribu des coupeurs de tête », dans « Le Carrefour des Idées » etc.

Voici donc le plan que je vais suivre :

- 1° Je relève d'abord les conditions d'une réconciliation assez rapide
- 2° Je souligne ensuite les exigences de leur mise en œuvre
- 3° Je termine l'analyse par une note d'optimisme : les Barundi, sommes allés tellement loin dans l'horreur et l'immonde que sauf si nous recherchons un suicide collectif, nous devons parier sur un sursaut national à moyen terme.

1° Les conditions d'une rapide réconciliation nationale :

- La première condition s'énonce simplement : la vérité doit être dite ; elle est libératrice, elle apaise les cœurs et rassure les esprits. En cela, la Commission « Vérité et Réconciliation », si elle est composée de burundais mûrs, probes, intègres, moralement sains et capables de transcender les clivages de toute nature comme le prévoit l'art 8 de l'Accord d'Arusha pourrait faire œuvre utile. La seule inquiétude que j'entrevois est que les candidatures à la Commission seront présentées notamment par des organisations ou associations qui ont prouvé ces dix dernières années qu'elles ne roulent pas nécessairement pour le bien du pays malgré leur profession de foi énoncée dans leurs statuts constitutifs.

Le gouvernement, qui a tout intérêt à stabiliser le pays, serait bien inspiré d'être guidé dans le choix des membres de cette Commission par la poursuite de l'intérêt supérieur de la Nation. S'il privilégie le respect des intérêts mesquins et fort égoïstes des politiciens, la Commission « Vérité et Réconciliation » ne sera qu'une foire aux empoignes et échouera nécessairement sa mission de réconcilier les Barundi. Si tout marche comme le veut l'Accord d'Arusha, la commission précisera des modalités pratiques

visant à remplir les 4 exigences ou conditions qu'implique tout processus de réconciliation et que j'ai relevées plus haut.

- La 2^{ème} condition est la gestion du pays par un leadership responsable et ayant une Vision

A plusieurs occasions, dans des colloques, séminaires et ateliers organisés à travers le pays, beaucoup de cadres Hutu et Tutsi se sont mis d'accord pour constater que le mal n° 1 de ce pays est la mauvaise gouvernance consécutive à l'absence d'un leadership propre, responsable et ayant une Vision.

Des exemples sont légion pour montrer combien le pays souffre d'une absence de l'autorité de l'Etat depuis plus de 15 ans ! Pour faire simple, rappelons que la mission primordiale de l'Etat est de faire respecter la loi, protéger le citoyen dans ses droits, combattre les désordres de toute nature, empêcher les vengeances privées et surtout bannir l'impunité.

Parfois on a comme l'impression qu'il n'y a personne pour répondre de la bonne marche de l'Etat et que celui-ci a été abandonné à des agents chargés de gérer la routine administrative et très peu soucieux de veiller au patrimoine national. On a comme l'impression qu'il n'y a aucun organe de décision qui sait ce qu'il veut et où il mène le pays. Et comme les dirigeants servent de modèles ou d'anti-modèles aux dirigés, il va de soi que le simple citoyen se sent passablement abandonné et conclut vite qu'il vit dans une jungle où tous les coups sont permis, où tous les appétits peuvent être déchaînés sans conséquence aucune ; puisque il n'y a guère de crainte salutaire de l'application implacable de la loi.

A mon avis un leadership composé d'une centaine de citoyens qui se sentent responsables (dans le sens profond du terme) du présent et de l'avenir de la nation et placés à des postes de décision suffirait pour redresser le pays.

- La troisième condition est le besoin de justice et de dignité

Je n'insisterai pas beaucoup sur le besoin de justice qui vient juste après le besoin du « pain quotidien ». Les Barundi, surtout nos parents, frères et sœurs, des collines et des quartiers en ville, ne tiennent pas beaucoup aux cadeaux fournis par l'Etat mais sont très sensibles à l'injustice. Pratiquer la justice signifie non seulement être équitable mais également accorder à chacun ce qu'il estime être légitimement son dû.

Quant à la dignité, elle exige le respect de la personne, parce qu'humaine, parce que compatriote, parce qu'hôte de notre pays ; respecter la dignité de quelqu'un suppose qu'on se refuse à l'arrogance, au mépris du concitoyen et surtout qu'on s'efforce de ne pas blesser son amour-propre.

Avec la crise qui dure depuis 10 ans, le déficit de justice aussi bien au niveau de la justice gracieuse qu'au niveau de celle rendue par les cours et tribunaux est énorme. Une analyse rapide concluerait à l'impasse dans ce domaine mais

je montrerai dans un instant que la réhabilitation de la justice n'est pas impossible.

- Enfin la dernière condition est la lutte contre la pauvreté
Le gouvernement vient d'élaborer un bon document de stratégie de lutte contre la pauvreté. On le jugera aux actes et aux réalisations concrètes. Je me contenterai de dire ici que la pauvreté extrême rend la pratique de la vertu impossible. En disant cela, je paraphrase le maître à penser du clergé catholique -St Thomas d'Acquin -, qui nous apprend, voilà déjà 8 siècles, qu'« il faut un minimum d'aisance matérielle pour pratiquer la vertu ».
Tant que nos paysans et nos cadres et agents de l'Etat seront aussi pauvres, la réconciliation restera hypothétique car, « abapfa ubusa bitana abasuma, ibisambo ». La misère rend méchant et bête ! Il suffit de se rappeler, les innombrables « imanza », ou litiges fonciers chez les paysans et les cas de vol qui deviennent très nombreux dans cette ville. Le fond du problème est l'exiguïté des terres et la pauvreté extrême de beaucoup d'individus et de ménages dans cette ville.

2° Les exigences de la mise en œuvre des conditions d'une réconciliation rapide

Dire la vérité n'est pas chose aisée pour un adulte burundais ; non pas parce qu'un Murundi est profondément menteur comme le racontait Hans Meyer en 1916 ou Gislain en 1959, mais parce que beaucoup d'entre nous ne sommes pas des hommes libres. Un homme libre est celui qui s'assume tel qu'il est, dont les rapports avec les autorités sont bien précisés par la loi qu'il connaît. C'est quelqu'un qui ne reste pas passif devant l'injustice qu'il subit, qui se laisse guidé par sa conscience morale. Seule l'éducation, d'abord familiale, ensuite scolaire favorise l'épanouissement de la liberté ; or nous avons surtout été éduqué dans l'obéissance aveugle aux ordres de l'autorité, quand elle existait de fait. Cela explique pourquoi les gens sont désespérés de nos jours ; il y a plus de bategetsis que de batware, les simples citoyens n'ont que des donneurs d'ordre qui ne fondent leur pouvoir sur aucune source de légitimité.

Dire la vérité suppose aussi qu'on a confiance dans l'Etat-protecteur et garant du respect de la loi. Quand l'Etat est aussi faible, il tréssaille pour des riens, montre très vite ses dents et rien ne garantit que « le premier qui dit la vérité ne sera pas exécuté... »

Je conclus sur ce point en disant que « la Commission Vérité et Réconciliation » ne pourra faire du bon travail qu'à la condition qu'il y ait un Etat fort.

Quant à la 2^{ème} condition, à savoir la nécessité d'un leadership responsable ayant une vision, la difficulté réside dans le choix des hommes et dans leur capacité à pouvoir durer longtemps au pouvoir dans l'intérêt de la Nation. Pour le moment, seules des élections organisées dans le cadre d'une loi électorale qui tient compte des réalités politico-sociales burundaises départageront les uns et les autres et de deux choses l'une : ou les démagogues et autres malfaiteurs les gagneront et la situation ne pourra que s'empirer ; Ou la loi prévoiera des balises pour que des

éléments de valeur décidés à combattre l'idéologie du génocide et d'exclusion à assurer la justice pour tous, à organiser la prospérité économique et à inculquer les valeurs positives à toute la société soient élus et le pays sera sauvé.

La 3^e condition est liée aux 2 précédentes : des dirigeants visionnaires feront respecter la justice parce qu'elle est le pilier de la cohésion sociale. La difficulté que j'entrevois est le refus de certains partis politiques d'accorder l'importance qui convient à l'institution des Bashingantahe.

Cette attitude découle probablement de la suspicion de certains politiciens, suspicion selon laquelle l'institution des Bashingantahe serait plus légitime que les partis politiques auprès de leurs futurs électeurs... Investissons dans la réhabilitation de cette institution. Elle reste prestigieuse dans beaucoup de provinces ; seule elle peut concilier et régler les nombreux litiges entre habitants des collines. Par ailleurs, la justice juridictionnelle ne pourra pas du tout remplacer les Bashingantahe des collines dans un avenir prévisible. Du reste, elle a besoin de peu de choses pour redevenir efficace : que l'autorité politique la fasse respecter en collaborant avec elle et en tenant compte de ses avis et considérations.

Quant à la lutte contre la pauvreté, elle est intimement liée au retour de la paix suivi d'une stabilité politique due à la bonne gouvernance. Pour réduire la pauvreté, le Burundi a des atouts : des paysans durs au travail et sobres, une certaine frange de citoyens très débrouillards, des ressources minières non encore exploitées, une situation géopolitique idéale dans le cadre du COMESA et de la région des Grands-Lacs. Des handicaps de taille existent aussi : le surpeuplement dans plusieurs provinces, l'exiguïté des terres, la très faible instruction de la population. Ils ne sont pas insurmontables.

Mais l'on ne saurait assez insister sur le fait qu'encore une fois, la solution à nos problèmes économiques est d'abord politique : un leadership nationaliste, qui sait ce qu'il veut et voit loin et qui dure au pouvoir pour éduquer et mobiliser longtemps toutes les forces vives au travail constitue la solution miracle : des exemples existent et doivent nous inspirer : Bourguiba en Tunisie, Sir Rangoulam à l'île Maurice, Mahatir en Malaisie...

3. La réconciliation est possible à moyen terme (5 - 10 ans)

Trois raisons contribuent à fouetter mon optimisme quant à une possible réconciliation entre Burundi beaucoup plus tôt que tard.

1° Si la guerre est entrain de finir comme la pluie de Rusama, c'est en partie parce que sur toute l'étendue du territoire, tous les Burundi en sont lassés et à peu près tout le monde, à l'exception de quelques profiteurs de guerre, en a souffert. Il y a aussi une vérité qu'aucun politicien burundais n'ose contester : le Burundi ne peut être ni le Buhutu ni le Bututsi tout court. Moyennant quelques précautions au niveau du partage du pouvoir prévues par l'Accord d'Arusha, il y a lieu d'espérer que de vraies élites Hutu et Tutsi comprendront bientôt, avec la pratique du pouvoir, que le partage des postes fondé uniquement sur les ethnies provoque rapidement des frustrations pour tout le

monde. Car on ne partage pas la misère ; on partage plutôt l'abondance. Et finalement l'essentiel consiste à rechercher la prospérité pour tous.

Par ailleurs, il s'est avéré que dans plusieurs régions de notre pays, les Hutu fuient les rebelles ensemble avec leurs voisins Tutsi, car les assaillants d'hier n'épargnaient guère les Hutu des destructions et autres sévices qu'ils ont fait endurer au pays. S'il y avait une haine inextinguible entre Hutu et Tutsi, cette réaction ne serait pas possible.

- 2° Tout pouvoir, même élu démocratiquement qui misera sur les divisions et l'exclusion au Burundi, s'autodétraira rapidement. Tel le serpent qui se mord la queue et finit par expirer après s'être rongé jusqu'à la tête, un pouvoir ne peut guère durer en excluant les uns du partage des richesses nationales, surtout quand on a affaire à un pays très pauvre. Je commence par exclure certains parce qu'ils ne sont pas de mon ethnie, puis d'autres parce qu'ils ne sont pas de ma province, et le gâteau restant désespérément petit, je finis par exclure presque tout le monde pour qu'au moins les membres de mon clan soient servis convenablement.

Ce faisant, je m'aliène presque tout le monde et je me mets sur une chaise facilement éjectable.

- 3° Enfin, j'observe avec bonheur que la société civile s'organise et s'est réveillée pour mobiliser de larges couches de la population pour la paix et la réconciliation nationale.

Elle comble de plus en plus le déficit d'encadrement de la population par les pouvoirs publics et les partis politiques. En fait, si la démocratie n'est pas encore une réalité dans notre pays, c'est en partie parce que la société civile ne s'impose pas encore comme contre-pouvoir à l'exécutif. Malgré les défaillances avérées de celui-ci, le peu de leviers de commande et de fouets qu'il manie a longtemps intimidé les citoyens mais cette situation évolue vite vers plus de responsabilité citoyenne.

Conclusion

Le lecteur a constaté que je suis optimiste quant à la réussite de l'entreprise de réconciliation entre burundais. Certains peuvent m'accuser de manque de lucidité ; mais il est une leçon de l'histoire que la génération actuelle et avenir doit constamment méditer. Peut-on rester inférieurs indéfiniment à nos grands pères et même à nos pères des années 50 et 60 dans la gestion des crises et garder le Burundi en tant que Nation, ou plus simplement, le garder dans ses frontières actuelles ? Il suffit de se rappeler la gestion de la crise consécutive à l'assassinat de Rwagasore et la comparer à celle concernant l'assassinat du Président Ndadaye, toutes les choses restant égales par ailleurs. C'est vraiment comparer le jour et la nuit. Cet exercice de comparaison apprend l'irresponsabilité et la déchéance politique et morale dans laquelle se trouvait la classe politique du début des années 90.

Je me refuse à croire qu'on peut, pour longtemps encore, se satisfaire d'une classe dirigeante aussi médiocre que celle de ces 15 dernières années.

La société civile qui devient progressivement une force avec laquelle il faudra très bientôt compter, ne le tolérerait pas et la réconciliation entre Burundais va certainement en être facilitée.

Je vous remercie.

Bujumbura, le 26 novembre 2003

RECCUEIL DES RESOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS EMISES.

Au Gouvernement et aux acteurs politiques Burundais :

Au niveau politique :

- De respecter la loi, les engagements pris et la parole donnée en ce qui concerne l'alternance au sommet de l'Etat burundais ;
- De mettre sur pied une commission nationale d'enquête indépendante sur le massacre de Gatumba et de rendre son rapport public dans un délai ne dépassant pas un mois ;
- De tout mettre en œuvre pour assurer la protection des citoyens et des étrangers se trouvant dans le pays, conformément aux dispositions des instruments régionaux et internationaux relatifs aux droits humains qui lient le Burundi ;
- De ratifier sans délai le Statut de la Cour pénale internationale en vue de dissuader la réédition des massacres comme celui de Gatumba ;
- De poursuivre le cantonnement des rebelles et mettre en place des mécanismes permettant une plus grande cohésion au sein du Gouvernement ;
- De prendre des mesures appropriées pour garantir la sécurité des citoyens et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire burundais ;
- De veiller au respect strict des lois et règlements en matière de passation des marchés publics ;
- De s'impliquer activement pour trouver une issue pacifique à la grève qui paralyse l'enseignement secondaire ;
- D'organiser un débat profond sur la tenue des élections devant être organisées pour mettre fin au régime de transition ;
- D'assurer la sécurité de tous les citoyens burundais et des étrangers y résidant en mettant notamment fin aux agissements irréguliers des éléments du CNDD-FDD ;
- D'identifier les auteurs de l'assassinat de Mgr Michael Courtney et des autres victimes des crimes de sang et de les punir conformément à la loi et de s'inscrire résolument dans une logique d'éradication de l'impunité ;
- De tout mettre en œuvre pour arrêter définitivement la guerre qui sévit au Burundi et l'impunité qui en découle ;
- De respecter ses engagements en mettant en application tous les accords signés ;
- De combattre la corruption qui mine tous les secteurs de la vie nationale ; D'engager une négociation franche avec le syndicat des magistrats afin de trouver une issue à la grève ;
- De respecter scrupuleusement les engagements pris dans le cadre de l'Accord d'Arusha et de nouveau de privilégier la voie de la concertation et du dialogue ;
- De mettre en place tous les mécanismes prévus permettant le respect du cessez-le-feu signé et de poursuivre les démarches visant la signature d'un cessez-le-feu global et durable ;
- La ligue des droits de la personne dans la région des Grands-Lacs demande que soit mis fin aux tracasseries exercées à l'égard des opposants politiques réels ou supposés.

- Elle demande que le pouvoir lève les entraves à l'exercice des libertés d'opinion et d'expression conformément à l'article 34 de la constitution de transition ;
- La LDGL exige la libération immédiate et inconditionnelle de M. Charles Mukasi, et l'organisation d'un procès équitable à son endroit ;
- La LDGL demande au Gouvernement de respecter ses engagements contenus dans les différents instruments juridiques nationaux et internationaux de protection des droits de l'homme auxquels il a souscrit ;
- Elle demande au Gouvernement de prendre des mesures permettant l'instauration d'un climat propice à un débat contradictoire et à l'expression de toutes les opinions dans le respect de la loi ;
- De tout mettre en œuvre pour parvenir le plus rapidement possible à un accord de cessez-le feu effectif et définitif avec le Palipehutu-FNL ;
- User de tous les moyens à sa disposition pour protéger la population contre les violences dont elle est victime ;
- Mettre fin à l'impunité qui gangrène la société et perpétue les violations des droits de l'homme ;
- S'interdire de toute persécution vis-à-vis de l'opposition politique pacifique et lui permettre de faire valoir ses préoccupations ;
- Mettre en application les lois nationales et les conventions internationales que l'Etat du Burundi a ratifié ;

Aux partenaires politiques dans les institutions nationales et au gouvernement :

- Poursuivre les efforts entamés pour parvenir à un cessez – le feu définitif et global entre toutes les parties en conflit ;
- Respecter les engagements pris ;
- Matérialiser leur volonté de mettre fin à l'impunité en appliquant les mesures prônées dans l'accord d'Arusha ;
- Trouver des mécanismes permettant d'éliminer les auteurs et commanditaires de graves crimes commis au Burundi des futures compétitions électorales ;
- Respecter les dispositions des conventions internationales relatives aux droits de l'homme ratifiées par le Burundi ;

Aux mouvements armés :

- Cesser de lancer des attaques contre des objectifs civils et surtout contre des personnes ciblées pour leur appartenance ethnique ou politique ;
- Mettre fin aux pillages des biens des populations déjà en proie à la misère, aux embuscades et aux enlèvements des gens ;
- Respecter les engagements pris ;
- Aller à la table de négociation sans condition pour ceux qui ne l'ont pas encore fait ;
- Enlever les préalables posés pour entrer dans une négociation visant à arrêter la guerre et mettre en place une paix durable au Burundi ;
- Respecter le droit international humanitaire et poursuivre en leur sein les auteurs de crimes commis surtout à l'égard des civils ;

Au CNDD – FDD :

- De respecter ses engagements en vue d'une cessation effective et définitive des hostilités.

Au FNL :

- De cesser les hostilités et de rejoindre la table des négociations ;
- De cesser les massacres des populations civiles et de rejoindre la table des négociations ;
- De s'abstenir d'attaques contre les civils non armés et de respecter le droit international humanitaire ;
- Eviter de prendre comme prétexte les querelles des politiciens pour relancer le conflit et annihiler ainsi les attentes de la population qui a placé tous ces espoirs dans les accords de cessez-le-feu ;

Au Gouvernement du Burundi et aux factions rebelles :

- De privilégier le règlement pacifique du conflit en observant sans autres préalables un cessez-le-feu sur tous les fronts ;

Au niveau socio- économique :

- Concernant la crise dans le secteur de l'éducation, la LDGL encourage les parties à poursuivre les négociations en mettant en avant le sens du compromis et de l'intérêt général ;

Société civile du Burundi :

Les organisations de la société civile du Burundi s'engagent à :

- Former et informer la population aux valeurs citoyennes face au discours identitaire ;
- Faire une analyse régulière de l'évolution du contexte (politique, social, économique, etc.) ;
- Occuper la scène médiatique(en communiquant et en informant) ;
- Mener des actions de plaidoyer pour la mise en œuvre des instruments tel que la commission Nationale pour la Vérité et la Réconciliation , Ratification de la cour Pénale Internationale ainsi que la Commission Internationale d'Enquête Internationale ;
- S'impliquer dans la restauration d'une justice équitable par la conduite des enquêtes sur les crises et la dénonciation ;
- Faire un plaidoyer pour une justice indépendante ;
- Amener les organisations de la société civile à promouvoir, soutenir et encourager la justice de proximité ;
- S'engager dans la voie de la réconciliation par animation et la mise en exergue des quelques bons exemples à cet effet ;
- Participer activement à l'émergence d'une bonne gouvernance ;
- Se mobiliser pour la lutte contre la pauvreté ;

- Exercer des pressions en faveur de l'arrêt de la guerre et des violences ;
- Collecter les éléments de preuve des crimes du passé aux fins de la vérité ;
- Servir de source d'information aux médias en vue de créer une synergie susceptible d'influencer le processus en cours ;
- Créer ses organes d'expression pour pouvoir influencer sur le processus en cours ;
- Soutenir les média

A l'Etat et à la Société Civile de :

Aux autorités de nos trois pays : Burundi, RDCongo et Rwanda

- Veiller à la mise en œuvre des politiques genre telles adoptées par les gouvernements ;
- Lutter contre les inégalités et l'injustice touchant la femme ;
- Rétablir la paix et la sécurité dans la région des grands lacs ;
- Promouvoir l'éducation des jeunes filles.

A la société civile des trois pays : Burundi, RDCongo et Rwanda : A la communauté internationale :

- Soutenir par des mesures concrètes le retour de la paix au Burundi ;
- Contraindre tous ceux qui continuent à recourir à la violence à déposer les armes et à rejoindre la table de négociations ;
- Etudier les mécanismes susceptibles d'alléger ou effacer la dette extérieure du pays qui aggrave la situation économique du pays ;
- Libérer les fonds promis lors de différentes tables rondes avec les bailleurs pour permettre au pays de relancer le développement et combattre la pauvreté devenue endémique ;
- Mettre sur pied un tribunal pénal international pour le Burundi pour juger les nombreux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide perpétrés au Burundi.

Au Conseil de Sécurité des Nations - Unies

- De traduire dans les actes sa décision d'envoyer une mission des Nations unies chargée de faire la lumière sur ces événements et d'identifier les auteurs de ces crimes afin qu'ils soient jugés conformément au droit à un procès équitable comme l'a exprimé le Secrétaire Général des Nations unies, Koffi Annan ;
- D'arrêter des stratégies de protection des civils contre les exactions des forces combattantes (gouvernementales et rebelles) en RDC et au Burundi en s'appuyant sur les structures de la MONUC et de l'ONUB ;
- De mettre rapidement en place la commission internationale d'enquête prévue par les Accords d'Arusha.

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES

Aux média :

Face au musellement de la presse, le journaliste s'engage à :

- Résister et à adopter des stratégies appropriées pour refuser des injonctions qui entament son indépendance ;
- Evoluer en privilégiant la solidarité afin de faire face aux mensonges des politiciens ;
- Essayer une solidarité éditoriale pour la paix sociale en vue d'influer sur le processus en cours en faisant la promotion des aspirations véritablement citoyennes dans ce processus ;
- Travailler pour la paix sociale et demander aux acteurs politiques de tout faire pour mettre fin aux violences ;
- de faire un lobbying auprès de l'Assemblée Nationale en faveur de la création d'un fond de soutien aux médias et de l'amendement du projet de loi sur la presse en cours d'étude à l'assemblée ;
- créer un fond de solidarité par les professionnels des médias, pour des journalistes en difficultés professionnelles ;
- Fidéliser les sources d'information et être au service de la société ;
- Exiger au Conseil national de la communication de garder son indépendance en dehors de la tutelle du ministère de la communication.

A la L.D.G.L :

De disponibiliser la documentation nécessaire sur la Société civile.

En matière du genre

Recommandations de la monographie genre au Burundi

- A l'endroit de l'Etat du Burundi :
- Faire montre de plus de volonté politique et de détermination
- Veiller à ce que la guerre cesse et avoir une politique claire de relance économique ;
- Concevoir des projets de développement qui viseraient l'allègement du travail de la femme ;
- Améliorer l'environnement légal et institutionnel en vue de l'égalité des genres, notamment en déterminant le taux de représentation des femmes dans les instances prises de décision par une loi ;
- Promulguer une loi portant répression des auteurs des violences sexuelles faites aux femmes ;
- Ratifier les instruments internationaux relatifs à l'élimination des toutes formes de violences faites aux femmes à l'instar du protocole à la charte africaine des Droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme;
- Ratifier la Cour Pénale Internationale ;

- Doter le ministère ayant la promotion des femmes dans ses attributions d'un budget un peu plus élevé que ce qu'il a aujourd'hui;
- S'inscrire et œuvrer effectivement dans la logique de l'éducation pour tous et rendre, à cet effet, l'enseignement primaire obligatoire et gratuit ;
- Elaborer une politique claire en matière de la scolarisation des filles ;
- Respecter et mettre en application les accords et conventions ratifiés ;
- Mettre en place des structures de consultations pour la défense des intérêts stratégiques des groupes marginalisés ;
- Créer un conseil national genre ;
- Renforcer et encourager les actions de lutte contre la pauvreté et le VIH/SIDA

A l'endroit de la L.D.G.L. et de ses organisations membres :

- Chercher à être formés sur l'approche genre, s'en imprégner et ensuite l'intégrer dans les activités quotidiennes ;
- Suivre et mettre en application ce que la Ligue et les organisations membres se sont convenues de faire ;
- Sensibiliser les plus hautes autorités du pays sur le bien-fondé de l'intégration du genre dans la planification, exécution et le suivi-évaluation des programmes de développement national ;
- Faire le plaidoyer auprès des hautes autorités du pays pour que les nominations à tous les postes de prise de décisions ne se fassent plus sans tenir compte de la participation effective et égalitaire entre les hommes et les femmes ;
- Sensibiliser les autres acteurs à l'aide des bilans sur l'importance de l'intégration de l'approche genre ;
- Initier et renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et le VIH/SIDA.

A l'endroit des autres associations de la société civile :

- Veiller à ce que les organismes qui financent leurs activités apportent un appui qui soit fiable, flexible, qui réponde aux besoins des hommes et des femmes tout en étant conscients de la nécessité de faire des compromis et de progresser au rythme des communautés ;
- Permettre que les populations en général et les femmes en particulier, puissent identifier et définir leurs propres buts et processus en faveur du changement ;
- Adopter une démarche à long terme qui viserait à travailler en faveur des intérêts stratégiques des femmes pour changer leur situation. Les projets sensibles au genre devraient satisfaire aux besoins pratiques et immédiats identifiés par les femmes et les hommes car ventre affamé n'a point d'oreilles, tout en veillant aux intérêts stratégiques des femmes ;
- Veiller à ce que les initiatives de développement contribuent à donner plus de pouvoir aux femmes, de même qu'à l'ensemble de la collectivité ;
- S'engager collectivement et mettre sur pied un observatoire national genre en vue du suivi ;
- Contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale genre
- Initier et renforcer les actions de lutte contre la pauvreté et le VIH/SIDA ;